

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**EXTRAIT**  
**du**

**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 17 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 DECEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS : Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : SOCIETE GRAND DAX TRES HAUT DEBIT : CONVENTION DE SERVITUDE**

Dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit NUMERID@X, la société Grand Dax Très Haut Débit a sollicité la Ville de Dax afin d'implanter une armoire sur la parcelle communale cadastrée AC n° 138, située à l'intérieur du parc des Baignots.

Cette armoire dénommée point de mutualisation n° 47 sera raccordée sur la chambre Orange existante, conformément au plan ci-joint.

L'installation de cet ouvrage et équipement de communication électronique nécessite l'institution d'une servitude sur la parcelle communale susvisée. Cette servitude sera concrétisée par la signature d'une convention qui sera, par la suite, déposée au rang des minutes par Maître GAYMARD, qui procédera aux formalités de publication, aux frais de la société anonyme Grand Dax Très Haut Débit.

Cette convention est consentie pour une durée de 25 ans et moyennant le versement d'une indemnité de 50 € par an.

**SUR PROPOSITION DE MADAME GERALDINE MADOUNARI, CONSEILLERE  
MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'institution de la servitude susvisée, au profit de la société Grand Dax Très Haut Débit,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, annexée à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20151217-23-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 18 Décembre 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».